

# **BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR INFORMATIQUE DE GESTION**

**SESSION 2010**

**CORRIGÉ**

**ÉPREUVE E3 : ÉCONOMIE – DROIT**

*Épreuve commune aux deux options*

**Durée : 4 heures**

**coefficient : 3**

**CALCULATRICE NON AUTORISÉE POUR CETTE ÉPREUVE**

**Le corrigé comporte 7 pages, numérotées de la page 1/6 à 6/6.**

---

**PREMIERE PARTIE : TRAVAIL MÉTHODOLOGIQUE (12 points)**

---

**1. Étude d'une documentation juridique (8 points)**

**Analyser la décision de justice rendue par la Cour de cassation le 17 mai 2005**

**Les faits : (1 point)**

Des responsables d'un site industriel Sanofi classé Seveso, reçoivent des lettres anonymes attestant que leur auteur avait eu accès à des informations confidentielles.

Un contrôle des postes informatiques de dix-sept salariés, alors demandé par la direction, a été diligenté par l'administrateur de réseau soumis à une obligation de confidentialité et conformément à la charte informatique de l'entreprise. Des courriels personnels ayant pu être ouverts lors de la procédure et les délégués du personnel saisissent le Conseil des prud'hommes.

*Le candidat ne doit pas paraphraser l'arrêt.*

**La procédure : (1,5 point)**

- Tribunal du 1<sup>er</sup> degré : conseil de prud'hommes
  - Demandeur : X et Y, délégués du personnel
  - Défendeur : Société Sanofi, employeur
  - Décision : ignorée
- Cour d'appel
  - Appelant : société Sanofi
  - Intimé : X et Y, délégués du personnel
  - Décision : ordonne l'enquête conjointe
- Cour cassation
  - Demandeur au pourvoi : société Sanofi
  - Défendeur : X et Y, délégués du personnel
  - Décision : rejet du pourvoi

**Le problème juridique posé (1,5 point)**

À quelle condition l'employeur peut-il faire procéder à l'ouverture des courriels des salariés, même identifiés comme personnels ?

En cas de risque d'atteinte aux libertés fondamentales, les délégués du personnel sont-ils habilités à demander une enquête conjointe ?

*Le 1<sup>er</sup> problème juridique n'est pas nécessairement attendu dans la mesure où la Cour en prend acte mais ne se prononce pas.*

*Il convient d'accepter toute autre formulation pertinente du 2<sup>ème</sup> problème juridique.*

**Arguments et prétentions des parties : (2 points)**

- Société Sanofi
  - l'employeur a le droit, en cas de risque ou évènement particulier, de consulter les fichiers et courriels des salariés stockés sur le disque dur de l'ordinateur mis à leur disposition, y compris ceux identifiés comme personnels ;
  - le classement Seveso de Sanofi justifie l'existence d'un tel risque (ou à tout le moins d'un évènement particulier) ;
  - l'employeur conteste la décision de la cour d'appel qui l'oblige à mener une enquête conjointement avec les délégués du personnel afin de déterminer s'il y a eu atteinte aux droits des salariés.
- X et Y, délégués du personnel,
  - dénoncent le fait que le contrôle effectué à la demande de la direction ait pu avoir pour conséquence un accès à d'éventuels messages personnels ;

- demandent que l'enquête conjointe ordonnée par la cour d'appel dans le but de vérifier la réalité d'une atteinte aux libertés fondamentales, soit confirmée.

**La décision de la cour de cassation et sa justification (2 points)**

Décision : la Cour de cassation rejette le pourvoi de l'employeur (*sur le fondement de l'article L2313-2 du code du travail*).

Motifs :

- sauf « risque et événement particulier », l'employeur ne peut ouvrir les fichiers personnels qu'en présence du salarié ou à la condition que celui-ci soit dûment convoqué ;
- toutefois, en cas de risque d'atteinte aux libertés fondamentales, les délégués du personnel sont habilités à demander en justice que soit ordonnée une enquête conjointe. L'enquête conjointe a vocation à mettre en évidence les conditions dans lesquelles l'enquête diligentée par l'employeur a été menée. (*Il s'agit de déterminer si les courriels ont été ouverts par l'administrateur réseau ou par l'employeur*).

**2. Etude d'une documentation économique – (Barème indicatif : 4 points)**

**a) Analyser les raisons de l'aggravation du déficit des finances publiques françaises (2 points)**

Le déficit des finances publiques est perçu à travers le déficit du budget de l'État et le niveau de la dette publique. Il exprime le passif de l'État.

- Le déficit du budget de l'État devrait passer de 3,4 % du PIB en 2008 à 5,6 % du PIB en 2009.
- De même, la dette devrait atteindre 74 % du PIB pour 2009 contre 68 % du PIB en 2008.

L'aggravation du déficit du budget de l'État est révélée par deux phénomènes :

- une accélération du déficit du budget de l'État avec une augmentation des dépenses de 5 % et une diminution des recettes de 24 % en 2009 ;
  - un ralentissement de l'activité économique qui accentue cette baisse des recettes.

Plusieurs raisons pourraient expliquer cette aggravation :

- des raisons conjoncturelles :
  - la crise financière et économique a pour conséquence la baisse de la demande, de la production, des revenus distribués et donc des recettes fiscales (- 6,3 milliards d'euros de baisse prévue en 2009),
  - le plan de relance implique près de 10 milliards d'euros de dépenses.
- des raisons structurelles :
  - la charge de la dette en constante augmentation accentue les effets négatifs sur le déficit,
  - la progression constante des dépenses de l'État empêche d'améliorer la situation financière,
  - le déficit chronique de l'État depuis la fin des années 70 ne permet pas de dégager des ressources complémentaires pouvant diminuer la dette.

**b) Montrer que la relance de la croissance par l'emprunt et l'inflation peuvent stabiliser ou réduire la dette. (2 points)**

La croissance se mesure à l'aide du PIB et traduit une situation positive.

En relançant la croissance par l'emprunt, l'État a la possibilité, sous certaines conditions, d'améliorer sa situation d'endettement. De même, l'inflation peut jouer un rôle favorable à la stabilisation de la dette.

- Dans le cadre d'une relance de la croissance par l'emprunt

Pour développer la croissance, l'emprunt doit servir à financer des dépenses d'investissement et non de fonctionnement. Ces dépenses d'investissement ont pour objectif de dynamiser l'économie en créant de l'emploi et en permettant la distribution de revenus supplémentaires qui serviront à alimenter la consommation. Un cercle vertueux se mettra ainsi en place : plus de consommation entraîne au final des rentrées fiscales qui viendront diminuer le déficit. On attend de cette situation des conséquences positives sur le budget de l'État qui devrait dégager un excédent et contribuer au remboursement de la dette.

- Dans le cadre de la relance de la croissance par l'inflation

L'inflation est une augmentation durable et généralisée des prix. Elle favorise l'endettement au détriment d'un comportement d'épargne.

Dans une situation d'inflation modérée (4 %) avec des taux d'intérêt constants, le coût de la dette diminue. Si la progression des taux d'intérêt est supérieure à celle du taux d'inflation, un phénomène de rattrapage se produit et conduit à une diminution du coût de la dette.

---

**DEUXIÈME PARTIE : DÉVELOPPEMENT STRUCTURÉ – (8 points)**

---

**Les technologies de l'information et de la communication (TIC) modifient-elles les frontières de l'entreprise ?**

**INTRODUCTION (2 points)**

**Intérêt du sujet (0,5 point)**

Les trois dernières décennies ont vu l'émergence et la multiplication de schémas organisationnels rompant avec les configurations traditionnellement rencontrées afin de s'adapter à un contexte économique caractérisé tout à la fois par la mondialisation des économies, le développement des nouvelles technologies et l'expression par une clientèle toujours plus exigeante de désirs en apparence difficilement conciliables : disposer le plus rapidement possible et à un coût raisonnable d'un produit ou d'un service personnalisé.

L'entreprise est alors confrontée à plusieurs alternatives en matière de choix organisationnels et stratégiques qui ne sont pas sans conséquence au niveau de ses frontières. Ainsi, l'évolution des relations de sous-traitance, la multiplication d'accords de coopération interentreprises, le développement des entreprises réseau ou « virtuelle » renvoient à la problématique des frontières optimales de l'entreprise et à leur lisibilité.

Dans ce contexte, la convergence numérique et l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle moteur dans les changements organisationnels constatés ces dernières années. Bon nombre d'entreprises sont ainsi conduites à redéfinir leurs frontières.

**Définitions (0,5 point)**

Termes à définir :

- Les technologies de l'information et de la communication : elles regroupent les processus de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion de données (textes, images, sons...) et l'ensemble des technologies numériques (informatiques et de télécommunication) facilitant le traitement des informations et la communication, le plus souvent par l'intermédiaire de réseaux informatiques (internet, EDI, intranet, extranet, réseaux, etc.) ;
- Une entreprise « est une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des facteurs de production (travail et capital) pour produire des biens et des services destinés à être vendus sur un marché »<sup>1</sup> ;
- Une frontière désigne la ligne imaginaire qui sépare deux États souverains. On utilise aussi ce terme pour faire référence à d'autres lignes de démarcation ou limites comme celles de l'entreprise. Où commence et où s'arrête l'entreprise ?

**Poser la problématique (0,5 point)**

Quel impact le développement et l'intégration des TIC peut-il avoir sur les frontières de l'entreprise ?

*La problématique étant fortement suggérée dans l'énoncé du sujet, le candidat est amené à la reformuler lorsqu'il précise l'objet de son étude.*

**Annonce du plan (0,5 point)**

**DÉVELOPPEMENT (5,5 points)**

*Quel que soit le plan choisi, en deux ou trois parties, le développement doit faire apparaître une opposition (de type oui/non) et/ou une complémentarité (de type oui/mais).*

*Le développement doit correspondre au plan annoncé.*

*La recherche de tous les aspects de la problématique n'est pas exigée.*

**Exemple de plan**

1<sup>ère</sup> partie : La délimitation physique et géographique de l'entreprise

2<sup>ème</sup> partie : L'entreprise étendue et les relations interentreprises

---

<sup>1</sup> Beitone, Cazorla, Dollo & Draï, 2001, p. 169

Accepter tout autre plan en deux ou trois parties répondant à la problématique posée par le candidat. L'étudiant peut centrer sa réflexion uniquement sur les frontières externes de l'entreprise. Les éléments qui suivent seront particulièrement évalués (bien qu'ils puissent ne pas être tous présents).

## 1<sup>ère</sup> partie : La délimitation géographique et physique de l'entreprise

### A – Le choix du lieu d'implantation

- Le lieu d'implantation traditionnel

Les entreprises se sont presque toujours implantées dans des lieux choisis pour des raisons liées aux approvisionnements, aux débouchés, à l'histoire personnelle du fondateur.

- Les nouvelles perspectives en termes d'implantation

Les TIC permettent de choisir facilement un lieu d'implantation en fonction de considérations fiscales, juridiques et économiques indépendamment du lieu de production et/ou de commercialisation : la perception de l'identité des entreprises perd de sa lisibilité.

Exemples : un producteur local du Quercy peut implanter juridiquement son entreprise à Londres ; en 2009, les entreprises de paris en ligne, interdites en France, s'implantent à l'étranger et restent accessibles par les internautes français.

### B – Le fonctionnement interne de l'entreprise

- Les TIC améliorent la communication entre les différents établissements grâce aux réseaux informatiques : *groupwares*<sup>2</sup>, visioconférences, *e-reporting* qui permet notamment d'affiner le suivi économique des différents établissements et de renforcer la cohésion du groupe.
- Les fonctions verticales sont remises en cause par la multiplication des groupes projet, des structures matricielles. Les collaborateurs restent centrés sur leur métier de base tout en étant affectés à des projets précis. Les cloisonnements verticaux éclatent également du fait de l'utilisation de collecticiels tels que intranets, extranets<sup>3</sup> ou encore *groupwares*, qui conduisent les membres de l'entreprise à travailler ensemble indépendamment des structures organisationnelles, hiérarchiques et lieux géographiques. De pyramidale, l'entreprise devient ainsi transversale.
- L'organisation est éclatée avec le télétravail : les collaborateurs peuvent travailler collectivement indépendamment de leur localisation géographique. Cela repose souvent sur une décentralisation des décisions et une responsabilisation accrue des salariés.
- Les TIC ont fait évoluer les activités au sein de l'entreprise :
  - la conception des produits est devenue plus collaborative grâce à une intégration des relations clients-fournisseurs (relations de type *workflow*) ;
  - le site web d'une entreprise la rend visible au niveau mondial : c'est un vecteur de sa notoriété, de son image et de sa culture ;
  - les places de marché optimisent les relations fournisseurs-entreprises avec, entre autres, l'*e-procurement* et les enchères électroniques inversées.

Ces transformations, qui modifient les frontières internes de l'entreprise, sont largement facilitées par l'intégration des TIC.

## 2<sup>ème</sup> partie : L'entreprise étendue et les relations interentreprises

Les frontières de l'organisation sont remises en question du fait de l'échange de données informatisées qui favorisent diverses formes de coopérations inter-firmes et de partenariats qui se sont développés<sup>4</sup>. L'ouverture de

<sup>2</sup> Application informatique qui permet le travail de groupe, le partage structuré de l'information et la communication d'équipe.

<sup>3</sup> Extranet : extension des applications intranet aux ressources du réseau internet. Une entreprise met en œuvre un extranet pour donner accès par exemple à ses clients à certaines bases de données internes.

<sup>4</sup> BLANCHOT Fabien, ISAAC Henri, JOSSERAND Emmanuel, KALIKA Michel, DE MONTMORILLON Bernard, ROMELAER Pierre, "Organisation :Explosion des frontières et transversalité", Cahier Crepa, n°50

l'entreprise vers l'extérieur permet à celle-ci d'augmenter sa réactivité pour capter les nouveaux signaux du marché et concevoir de nouveaux services et/ou de nouvelles relations avec les personnes proches de son métier, par exemple.

A – Les TIC, facteur de coopération interentreprises

Les entreprises mutualisent des informations par exemple dans le domaine de la recherche et développement et dans le cadre de leur politique d'exportations pour améliorer la compétitivité (GIE, GEIE par exemple).

Les entreprises qui composent un réseau coordonnent leurs activités de manière à créer un environnement susceptible de faire émerger des processus innovateurs et de développer de nouvelles compétences (compétences métier).

IBM et DELL, directement concurrents, ont signé un accord en vue de partager des brevets et de mettre au point des technologies communes.

B – L'entreprise réseau

- L'entreprise est amenée à se questionner sur l'optimalité de son périmètre :
  - soit ce dernier est trop restreint et l'entreprise ne maîtrise suffisamment ses fournisseurs, ses distributeurs ou même certaines fonctions ;
  - soit ce périmètre est trop étendu : l'entreprise est alors excessivement présente en amont ou en aval et effectue en interne des activités qu'elle ne maîtrise pas suffisamment ou qui lui coûte trop cher.
- Pour optimiser son périmètre, l'entreprise peut, selon son environnement :
  - externaliser certaines activités : l'externalisation peut évoluer vers une consolidation des relations clients/fournisseurs et aboutir à la mise en place d'un véritable partenariat ;
  - mettre en place des alliances et des partenariats

Dans les deux cas, ces possibilités d'évolution sont facilitées par l'intégration des TIC : l'entreprise joue un rôle de pivot et de coordination interentreprises.

- De système aux limites bien circonscrites, l'entreprise devient le noyau central d'un réseau organisé et finalisé. Les entreprises organisées en grappes recourent à des ressources communes, exclusives, sécurisées, grâce à des outils TIC.
- L'intégration et le développement des TIC a pour conséquence une baisse des coûts de la coordination interentreprises.
- L'entreprise réseau dispose souvent d'une infrastructure logistique susceptible de réduire l'essentiel des coûts de transaction et de limiter les stocks et les délais. Les frontières deviennent plus floues : par exemple, le fournisseur stocke pour le compte de l'entreprise cliente.

### **Barème**

*Il n'est pas question d'attendre du candidat toutes les idées mentionnées dans le corrigé. Cependant, les réponses du candidat doivent s'appuyer sur des savoirs précis et maîtrisés.*

*À titre indicatif, on pourra attribuer :*

- 2 points si le candidat développe quatre arguments en rapport avec la définition du périmètre physique de l'entreprise ;
- 2,5 points si le candidat développe la notion d'entreprise étendue ;
- 1 point si le candidat présente dans sa copie une opposition et/ou une complémentarité d'idées sous forme de deux ou trois parties : les arguments développés doivent véritablement traduire cette opposition ou cette complémentarité (l'annonce d'un plan ne suffit pas pour l'attribution de ce point).

*L'examineur prend aussi en compte la qualité de la rédaction.*

## **CONCLUSION**

*Existence d'une conclusion qui réponde à la problématique : 0,5 point*

### **Exemple**

Les technologies de l'information et de la communication contribuent à appréhender plus difficilement les frontières de la firme. Celles-ci évoluent également sous l'influence d'autres facteurs tels que l'environnement économique, fiscal, juridique, etc. L'entreprise sans usine pourrait être le visage de l'entreprise du XXI<sup>ème</sup> siècle (Nike, Benetton).